

Débrayage revendicatif à l'EHPAD de Castéra-Verduzan



Débrayage revendicatif à l'EHPAD de Castéra-Verduzan

Comme prévu dans tous les EHPAD **Korian** de France, un débrayage d'une heure a eu lieu, cet après-midi, à l'appel de FO, de la CGT et Sud. Le groupe Korian gère 364 établissements (deux dans le Gers, la Villa Castéra, à Castéra-Verduzan, et Le Clos d'Armaganç, à Cazaubon) et emploie quelques 20.000 personnes.



Nous étions à Castéra, où l'établissement qui a fêté récemment ses dix ans, peut accueillir 84 résidents venus de toute la France, et même de l'étranger et qui compte, pour l'anecdote, deux centenaires. Plus de cinquante personnes travaillent à la **Villa Castéra**. **Précision importante** : La cuisine est préparée sur place à partir de produits crus et un service adapté est offert à chaque résident. « Nous sommes fiers de vous préciser que le parcours de restauration de notre établissement a été approuvé par Gault & Millau. Les qualités culinaires et du service ont été reconnues par les experts de cet organisme prestigieux. »



Lucie Rodriguez, déléguée syndicale FO, précise le pourquoi de cette action : « Sophie Boissard, directrice générale du groupe Korian, doit respecter ses engagements concernant les 1000 € de prime promis au personnel des EHPAD ». Le personnel est prêt à poursuivre le mouvement si l'engagement n'est pas respecté.

*

Les autres revendications déjà citées dans notre journal.

C'est maintenant que l'Union Nationale des Syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée exige :

- Une prime de 1.500 € pour tous.
- L'augmentation de salaire d'au minimum 300 € net par mois pour tous les salariés.
- Amélioration du déroulement de carrière.
- Le doublement de l'ensemble des heures supplémentaires.
- La reconnaissance en maladie professionnelle pour l'ensemble des professionnels touchés, ainsi que pour les membres de leur foyer qu'ils ont contaminés.

- La reconnaissance de pupille de la nation pour les enfants de soignants décédés du COVID19.
- Une amélioration des classifications dans l'ensemble des Conventions Collectives Nationales.